

Vos garanties

Régime complémentaire santé



CCN COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES IDCC 1517 Avenant N° 4 à l'Accord du 22 juin 2015

Ensemble du personnel – Garanties en vigueur au 01/01/2018

NATURE DES FRAIS	REMBOURSEMENT TOTAL Y COMPRIS SECURITE SOCIALE dans la limite des Frais Réels	
	BASE OBLIGATOIRE	OPTION FACULTATIVE Y compris base obligatoire
LES FRAIS MEDICAUX COURANTS*		
Consultations et visites généralistes, praticiens signataires OPTAM/OPTAM-CO**	120 % BR	140 % BR
Consultations et visites généralistes, praticiens non signataires OPTAM/OPTAM-CO**	100 % BR	120 % BR
Consultations et visites spécialistes, praticiens signataires OPTAM/OPTAM-CO**	130 % BR	150 % BR
Consultations et visites spécialistes, praticiens non signataires OPTAM/OPTAM-CO**	110 % BR	130 % BR
Actes Techniques Médicaux (ATM), Actes de petite chirurgie (ADC), praticiens signataires OPTAM/OPTAM-CO**	130 % BR	150 % BR
Actes Techniques Médicaux (ATM), Actes de petite chirurgie (ADC), praticiens non signataires OPTAM/OPTAM-CO**	110 % BR	130 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR
Analyses médicales	100 % BR	100 % BR
Radiologie, Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE), praticiens signataires OPTAM/OPTAM-CO**	100 % BR	120 % BR
Radiologie, Actes d'imagerie médicale (ADI), Actes d'échographie (ADE), praticiens non signataires OPTAM/OPTAM-CO**	100 % BR	100 % BR
Frais de transport	100 % BR	100 % BR
Pharmacie vignette blanche	100 % BR	100 % BR
Pharmacie vignette bleue	100 % BR	100 % BR
L'HOSPITALISATION*		
Frais de séjour hospitaliers en établissements conventionnés	120 % BR	150 % BR
Honoraires chirurgicaux et honoraires médicaux, praticiens signataires OPTAM/OPTAM-CO**	130 % BR	150 % BR
Honoraires chirurgicaux et honoraires médicaux, praticiens non signataires OPTAM/OPTAM-CO**	110 % BR	130 % BR
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée)	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière (y compris maternité)	1 % PMSS/J	2,5 % PMSS/J

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



LE DENTAIRE		
Consultations et soins dentaires	100 % BR	100 % BR
Prothèses prises en charge par la Sécurité sociale	170 % BR	300 % BR
Inlays-Core	170 % BR	300 % BR
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	125 % BR	250 % BR
Implantologie	150 €/A/B	300 €/A/B
Parodontologie	50 €/A/B	100 €/A/B
L'OPTIQUE (1)		
(1) Adulte : Limité à un équipement (monture et 2 verres) tous les 2 ans, sauf évolution de la vue, médicalement constatée, de 0,25 dioptrie minimum. Dans ce cas, limité à un équipement par an. Enfant (- de 18 ans) : Limité à un équipement (monture et 2 verres) par an. Cette période de 2 ans (24 mois) ou, le cas échéant, de un an (12 mois), s'apprécie à compter de la date d'affiliation de chacune des personnes assurées.		
Monture	60 % BR + 50 €	60 % BR + 115 €
Verre simple (par verre)	60 % BR + 45 €	60 % BR + 100 €
Verre complexe (par verre)	60 % BR + 100 €	60 % BR + 200 €
Verre hypercomplexe (par verre)	60 % BR + 120 €	60 % BR + 275 €
Lentilles prises en charges par la SS	100 % BR + 100 €/A/B	100 % BR + 150 €/A/B
Chirurgie réfractive de l'œil	300 €/A/B	600 €/A/B
AUTRES		
Grands et petits appareillages (orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils) pris en charge par la SS	300 % BR	400 % BR
Prothèses auditives	100 % BR + 3 % PMSS/A/B	150 % BR + 5 % PMSS/A/B
Médecine douce (ostéopathie, acupuncture, étio-pathie, chiropraxie, diététique)	15 € par séance Maxi 2 séances/A/B	30 € par séance Maxi 2 séances/A/B
Contraception (pilules contraceptives dites de 3 ^e ou 4 ^e génération)	100 €/A/B	100 €/A/B
Actes de prévention (visés par l'arrêté du 08/06/2006)	100 % BR	100 % BR

* Dans le cadre du contrat responsable, pour les honoraires des praticiens non conventionnés, le ticket modérateur est systématiquement couvert, le remboursement se fera sur la base de remboursement de la Sécurité sociale, c'est-à-dire le tarif d'autorité.

** OPTAM/OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée/Option Pratique Tarifaire Maîtrisée – Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS).

Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée mentionnées à l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale.

Le site ameli.fr permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire de l'OPTAM/OPTAM-CO.

Conformément aux prescriptions du contrat responsable, le contrat prend en charge 100 % de la base de remboursement des prestations liées à la prévention et dont la liste a été établie par arrêté du 8 juin 2006, sous réserve du respect du parcours de soins.

Le remboursement total (SS + Complémentaire) ne peut excéder les frais réels engagés. Seuls les actes décrits dans le présent tableau de garanties font l'objet d'un remboursement.

BR : Base de Remboursement ; **SS** : Sécurité sociale ; **FR** : Frais réels ; **B** : Bénéficiaire ; **A** : Année ; **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; **TM** : Ticket Modérateur ; **J** : Jour

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

